



**Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre
des Députés**

Luxembourg, le 31 mai 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre des Finances et à Monsieur le Ministre du Travail.

La banque ING Luxembourg a annoncé récemment vouloir arrêter ses activités de banque de détail pour les clients particuliers, ce qui entraîne la clôture d'un nombre important de comptes. Les clients concernés se voient obligés de trouver une nouvelle banque pour les accueillir. D'après un communiqué de presse diffusé par la banque le 29 mai 2024, l'institut explique avoir constaté « qu'il n'y a pas de croissance durable possible dans un avenir proche pour ING au Luxembourg dans la banque de détail pour les clients particuliers ».

Dans ce contexte, je voudrais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre des Finances et Monsieur le Ministre du Travail :

- Combien de personnes sont employées par ING Luxembourg pour les activités de banque de détail ?
- Comment est-ce que la décision de clôturer les activités de banque de détail a été communiquée aux salariés ? Est-ce que la banque a donné des indications quant au sort réservé aux salariés concernés par la clôture des activités de banque de détail ?
- Est-ce que le Gouvernement est en contact avec la Direction d'ING Luxembourg ? Est-ce que le Gouvernement estime qu'un plan social est envisageable au sein de la banque ?
- Est-ce que des agences sont menacées par la réorientation des activités de la banque ? Combien de personnes sont employées par ING Luxembourg dans les agences ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Spautz', with a horizontal line drawn through the middle of the letters.

Marc Spautz
Député